

Bruxelles, le 4 novembre 2016
(OR. en)

13757/16

**Dossier interinstitutionnel:
2016/0814 (CNS)**

**JAI 875
DAPIX 190
CRIMORG 141
ENFOPOL 377
ENFOCUSTOM 175**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	11220/16; 9754/16
Objet:	Projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Danemark

1. Lors de sa réunion du 13 juin 2016, le groupe "Échange d'informations et protection des données" (DAPIX) a approuvé le rapport établi à la suite d'une visite d'évaluation concernant l'échange de données dactyloscopiques pour le Danemark (doc. 9752/16 JAI 512 DAPIX 88 CRIMORG 46 ENFOPOL 170 ENFOCUSTOM 80), ainsi que le rapport général (doc. 9754/16 JAI 513 DAPIX 89 CRIMORG 47 ENFOPOL 171 ENFOCUSTOM 81) établi sur la base du questionnaire, d'une visite d'évaluation et d'un essai pilote.
2. Lors de la réunion du groupe DAPIX du 13 juin 2016, il a été pris note du fait que chaque État membre lié par la décision 2008/615/JAI convient que les conditions sont remplies pour que le Conseil conclue que, aux fins de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques, le Danemark a pleinement mis en œuvre les dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI.

3. En conséquence, le Conseil a adopté, le 12 juillet 2016, un projet de conclusions du Conseil sur la mise en œuvre des dispositions générales relatives à la protection des données énoncées au chapitre 6 de la décision 2008/615/JAI du Conseil ("décision Prüm") en ce qui concerne l'évaluation du Danemark eu égard à l'échange automatisé de données dactyloscopiques (doc. 11192/16 JAI 669 DAPIX 116 CRIMORG 77 ENFOPOL 233 ENFOCUSTOM 109).
4. Comme le prévoient les dispositions applicables du traité, le Conseil a décidé, le 19 août 2016, de consulter le Parlement européen au sujet du projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Danemark, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 11220/16 JAI 675 DAPIX 119 CRIMORG 80 ENFOPOL 236 ENFOCUSTOM 111.
5. Le Parlement européen a rendu son avis le 25 octobre 2016.
6. *Sur cette base, il est demandé au Coreper:*
 - *de soumettre le rapport général (doc. 9754/16 JAI 513 DAPIX 89 CRIMORG 47 ENFOPOL 171 ENFOCUSTOM 81) au Conseil; et*
 - *d'inviter le Conseil à adopter, en point "A" de son ordre du jour, le projet de décision d'exécution du Conseil concernant le lancement de l'échange automatisé de données pour ce qui est des données dactyloscopiques au Danemark (doc. 11220/16 JAI 675 DAPIX 119 CRIMORG 80 ENFOPOL 236 ENFOCUSTOM 111).*
